

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
VENTEROL - COMMUNE

Séance du jeudi 27 août 2026

Délibération N° DE_2026_046

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	9	10
Date de la convocation : 18/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept août deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Michel PHILIP.

Présents : Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD, Martine DA SILVA, Yannick TAIX, Elodie FIORELLA

Représentés : Simone AUDOLI-TISON représentée par Régine DE LUCA

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nathalie UBAUD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Remboursement des factures téléphoniques du budget micro-crèche au budget commune.

Le Maire rappelle au conseil municipal que depuis début 2026, les factures des téléphones fixes et mobiles arrivent groupées en une seule et sont réglées par le budget commune, il propose donc que pour la période du 01/01/2026 au 31/08/2026, le budget micro-crèche rembourse sa part d'abonnements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE que le budget micro-crèche doit rembourser sa part d'abonnements téléphoniques au budget commune, soit la somme de 600 € ($123,60 / 2 \times 8 + 26,40 / 2 \times 8 = 75 \times 8 = 600$ €), la somme sera imputée à l'article 626 du budget de la micro-crèche.



Michel PHILIP

Date de transmission de l'acte: 28/08/2026

Date de reception de l'AR: 28/08/2026

004-210402343-DE_2026_046-DE

A G E D I

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Nathalie UBAUD
Secrétaire de séance

DE_2026_046